



Aimargues – Aubord – Beauvoisin – Le Cailar - Vauvert

Compte rendu

Vauvert, le 12 décembre 2017,

Séminaire de Petite Camargue 2030/2050 : Quels enjeux énergétiques et climatiques pour le territoire et ses acteurs ?

Étaient présents :

Madame Annick CHOPARD, conseillère communautaire – Monsieur Alain DUPONT, élu référent au PCAET et vice-président de la Communauté de communes de Petite Camargue – Monsieur Alain REBOUL, vice-président de la Communauté de communes de Petite Camargue et président de l'Office de Tourisme de Vauvert et de Petite Camargue – Monsieur William AIRAL, conseiller communautaire

Pour l'administration :

Madame Camille SPAETH, chargée de mission Développement Durable et Environnement - Monsieur Philippe MAUGY, Directeur Général des Services

Pour le bureau d'études eQuiNeo : Madame Elais BUGUET

Pour l'ADEME : Madame Christelle BEDES

Pour la DDTM : Monsieur Gery FONTAINE

Pour le Département : Monsieur Mathieu BERGEROT

Étaient excusés :

Madame Monique CHRISTOL – Monsieur Jean-Paul FRANC, Président - Monsieur Arthur EDWARDS – Monsieur Olivier PETRONIO, conseillers communautaires – Monsieur Joël TENA - Monsieur Christophe TICHET, vice-présidents de la Communauté de communes de Petite Camargue

En préambule, Monsieur MAUGY, Directeur Général des Services, excuse Monsieur FRANC, Président de la Communauté de communes, retenu par d'autres obligations et remercie l'ensemble des participants pour leur présence dans le cadre de l'élaboration du PCAET Petite Camargue.

Il rappelle que la Communauté de communes de Petite Camargue a commencé à travailler sur la démarche en janvier 2017, a délibéré sur le lancement de son PCAET en mai 2017 et qu'elle a été retenue parmi les treize lauréats de l'appel à projets de l'ADEME « Territoires engagés dans une transition énergétique et écologique ambitieuse en région Occitanie » en septembre 2017. Elle bénéficie ainsi d'un accompagnement technique et financier dont ce séminaire du 12 décembre 2017, destiné aux élus fait partie.



Aimargues – Aubord – Beauvoisin – Le Cailar - Vauvert

Dans ce cadre, il précise qu'une première réunion publique de lancement a été organisée le 10 octobre dernier et un atelier spécifique sur l'adaptation au changement climatique avec des chercheurs du CNRS et CIRAD et IRSTEA le 14 octobre et que démarre à présent la phase de diagnostic en annonçant les prochaines étapes :

- 23 janvier 2018 : réunion d'informations destinée aux citoyens volontaires pour constituer le groupe de travail « citoyens » ;
- 8 février 2018 : Réunion du groupe de travail « interne » et « adaptation au changement climatique » pour partager le diagnostic avec leurs membres ;
- 15 février 2018 : Premier Comité de Pilotage de présentation du diagnostic ;
- Groupes de travail et forums échelonnés jusqu'en juin 2018 ;
- Vote du projet de PCAET en Conseil de Communauté : mi-novembre 2018 ;
- Forum de restitution ouvert à tous : décembre 2018.

Il souligne enfin le caractère symbolique de la date de ce séminaire consacré aux enjeux énergétiques et climatiques coïncidant avec la date de la COP21, où la signature de l'accord de Paris sur le climat avait été signé le 12 décembre 2015 et le sommet international sur le climat qui se tient à Paris ce même 12 décembre pour faire un point d'étape sur son avancée, mobiliser les financements indispensables à sa réalisation et sensibiliser les financiers, les entreprises et les villes.

L'objectif était de présenter les **enjeux de la mise en place d'une politique climat air énergie et les opportunités** pour le territoire de s'engager dans cette démarche à travers la réalisation d'un Plan Climat Air Energie Territorial (**PCAET**), cette démarche constituant par ailleurs une obligation à respecter pour notre collectivité d'ici fin 2018.

Une première partie a ainsi été consacrée aux enjeux climatiques, énergétiques et sanitaires du réchauffement climatique. En effet, sur le territoire de la Petite Camargue les températures ont augmenté de 0,9° depuis 1880. A titre de comparaison, la température de la Terre a augmenté de 5° depuis l'ère glaciaire. Ce réchauffement a des conséquences d'ores et déjà visibles sur la ressource en eau et les épisodes de canicule. Il tend à remettre ainsi en question notre modèle économique et notamment les activités présentes sur le territoire.

D'autre part, en Petite Camargue, le secteur de l'industrie et le secteur résidentiel représentent respectivement 41% et 34% de la consommation d'énergie finale du territoire en 2014. Cette énergie provient à 43% de l'électricité nucléaire et hydraulique et pour seulement 5% des énergies renouvelables, bien loin des objectifs de la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte qui vise une couverture globale des consommations en énergies renouvelables à 32% d'ici 2030.

A l'échelle régionale, l'Occitanie s'engage à devenir la première région à énergie positive d'ici 2050. Pour se faire, elle s'est fixée comme objectif une diminution de 40 % de la consommation d'énergie



Aimargues – Aubord – Beauvoisin – Le Cailar - Vauvert

finale. Cela implique pour les années à venir de diviser par deux la consommation d'énergie par habitant ; de multiplier par 3 la production d'énergies renouvelables et de diminuer de 80 % les émissions de dioxyde de carbone.

Accompagnée par la région, la Communauté de communes de Petite Camargue a tout intérêt à s'engager dans cette dynamique et mettre en œuvre, en fonction de ses spécificités, la transition énergétique et écologique sur son territoire. Le Plan Climat Air Energie Territorial constitue ainsi un outil pour atteindre cette ambition.

En effet, il permet dans un premier temps de dresser un bilan des consommations énergétique du territoire, des enjeux liés à la qualité de l'air et une projection face aux vulnérabilités du territoire au regard du changement climatique... Il permet ainsi de se préparer aux modifications à venir en les anticipant mieux mais aussi en essayant de les atténuer. Des initiatives portées par des entreprises mais aussi par des partenaires institutionnels du territoire répondent à ces enjeux mais elles ne sont pas coordonnées à l'échelle de l'ensemble de la Petite Camargue. Des entreprises telles qu'Eminence disposent par exemple de panneaux solaires sur leurs toitures. Le Syndicat Mixte des Nappes Vistre Vistrenque et Costières travaille avec les communes pour lutter contre la pollution des nappes phréatiques notamment à proximité des zones de prélèvement en eau potable.

C'est par conséquent à la Communauté de communes, via son Plan Climat Air Energie Territorial, que revient ce rôle de coordination et de renforcer ainsi l'attractivité du territoire. En effet, développer la production d'énergies renouvelables du territoire peut se révéler, par exemple, source de revenus pour les citoyens et la Communauté de communes. Ce type de projet coopératif permet de créer du lien, de fédérer, en développant l'autonomie du territoire en matière d'approvisionnement en énergie.

Pour décliner ainsi les actions à mener à travers ce PCAET, l'ensemble des services devra s'impliquer afin de définir conjointement une stratégie concertée et transversale pour notre territoire. La mobilisation et l'implication de l'ensemble des vice-présidents et des élus est indispensable, véritable vecteur de réussite de notre stratégie climat-air-énergie tout au long de la construction du PCAET jusqu'en novembre 2018 et lors de son application. En effet, le principal facteur clé de la mise en œuvre du PCAET réside dans la mise en place d'une gouvernance transversale avec l'ensemble des services à différents niveaux pour :

- Agir sur le patrimoine de la collectivité : questionner nos habitudes pour limiter notre impact sur le climat à notre échelle et se préparer aux modifications à venir ;
- Agir dans les domaines de compétences de la collectivité : (Développement économique ; logement ; collecte des déchets ; tourisme ; GEMAPI...) prendre en compte dans les politiques publiques menées les enjeux en matière de climat ; d'air et d'énergie ;
- Investir notre rôle de coordinateur en mobilisant les entreprises, les citoyens, nos partenaires institutionnels. Tous sont concernés et peuvent participer à cette dynamique.



Aimargues – Aubord – Beauvoisin – Le Cailar - Vauvert

Tous les enjeux du territoire ne pourront être traités dès ce premier Plan Climat Air Energie Territorial. L'objectif, dans un premier temps, sera donc d'engager notre territoire vers une véritable dynamique territoriale en la matière et d'identifier les actions prioritaires à mener.

Nous comptons sur vous tous!

La séance est levée à 16h30